

## ***Les Aveux de la chair* de Michel Foucault : réflexions sur les enjeux éthiques et scientifiques d'une édition posthume**

La lecture des *Aveux de la chair*<sup>1</sup>, publié en 2018 aux éditions Gallimard par Frédéric Gros, est une expérience temporelle singulière : ce manuscrit rédigé avant *L'Usage des plaisirs* et *Le Souci de soi*, mais figurant dans le plan foucauldien en quatrième position dans l'*Histoire de la sexualité*, est édité plus de trente ans après la mort de l'auteur, alors que les concepts foucauldien ont largement infusé tous les discours théoriques, politiques et même ordinaires sur la sexualité. Ce propos porte sur les difficultés d'un tel décalage, et les questions d'éthique de l'édition qu'il met en lumière.

### **Pourquoi *Les Aveux de la chair* sont-ils décevants ?**

Comme le remarquaient les intervenants de la journée d'étude du 5 avril 2019<sup>2</sup> à l'université de Paris 8, dont une « table ronde » fut consacrée aux *Aveux de la chair*, c'est une certaine déception<sup>3</sup> qui s'empare du lecteur du tapuscrit foucauldien. L'ouvrage n'a ni le style de *La Volonté de savoir*<sup>4</sup>, ni la solide construction de *L'Usage des plaisirs*<sup>5</sup>, ni l'originalité herméneutique du *Souci de soi*<sup>6</sup>. Disons-le franchement : ce n'est pas l'érudition (toute relative, si on la compare à celle du *Renoncement à la chair*<sup>7</sup> de Peter Brown – il est vrai, historien de métier) qui étouffe le lecteur des *Aveux de la chair*, mais bien plutôt l'agacement devant des chapitres comprenant trop de paraphrases (on pense notamment au très lourd chapitre initial sur Clément d'Alexandrie, à l'insupportable paraphrase du *Banquet* de Méthode d'Olympe, ou à la manière dont Foucault résume des textes de la *Cité de Dieu* tout de même fort connus). Comparés à des textes nerveux et incisifs comme « Le combat de la chasteté<sup>8</sup> », ou aux intuitions herméneutiques du *Souci de soi*, il semble tout à fait évident que les *Aveux de la chair* sont fondamentalement inachevés.

Sur le plan architectonique, le manuscrit des *Aveux de la chair* présente des strates textuelles que le lecteur parvient difficilement à joindre. Le texte est très nettement tendu entre deux pôles à l'articulation difficile : celui de la subjectivation et de la véridiction d'une part<sup>9</sup>, celui de la constitution de l'homme comme sujet de désir d'autre part<sup>10</sup>. Le premier pôle reprend en partie les analyses de *L'Origine de l'herméneutique de soi*<sup>11</sup> et du cours au Collège de France sur le *Gouvernement des vivants*<sup>12</sup>, tandis que

---

<sup>1</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. IV. Les aveux de la chair*, Paris, Gallimard, 2018.

<sup>2</sup> « L'archéologie de la sexualité et les aveux de la chair. Relire l'*Histoire de la sexualité* de Michel Foucault aujourd'hui », journée d'étude organisée le 5 avril 2019 par Agustin Colombo, Orazio Irrera et Frédéric Rambeau à l'université de Paris 8, en collaboration avec le Centre Michel Foucault.

<sup>3</sup> Le terme fut employé par Frédéric Gros et Agustin Colomba. Marie-Dominique Garnier parla quant à elle d'« ennui » et d'« endormissement ».

<sup>4</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

<sup>5</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.

<sup>6</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984.

<sup>7</sup> Peter Brown, *Le Renoncement à la chair. Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*, Paris, Gallimard, 1995.

<sup>8</sup> Article de 1982, texte n°312 des *Dits et Écrits*.

<sup>9</sup> Michel Foucault, *Les Aveux de la chair*, op. cit., p. 52-146.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 206-364.

<sup>11</sup> Michel Foucault, *L'origine de l'herméneutique de soi. Conférences prononcées à Dartmouth College 1980*, Paris, Vrin, 2013.

le second pôle initie plus nettement l'interrogation guidant la fin de *L'Usage des plaisirs* et *Le Souci de soi*, ainsi que les cours au Collège de France édités sous le titre *Subjectivité et vérité*<sup>13</sup>. Il est ainsi frappant que le texte publié sous le titre « Le combat de la chasteté » dans les *Dits et Écrits* se retrouve disloqué entre une première partie reprenant le schéma des conférences publiées sous le titre de *L'Origine de l'herméneutique de soi*, et la fin de la section traitant de la virginité (dont on remarquera qu'elle n'est pas le thème de Cassien). Ces pôles problématiques opposés sont maladroitement harmonisés par le chapitre sur Clément d'Alexandrie (« Création, procréation<sup>14</sup> »), supposé réinscrire l'ensemble du manuscrit dans le projet d'une *Histoire de la sexualité*, et par la figure de Cassien, dont la référence, quoiqu'écartelée, permet d'unir le problème du désir, du sujet gnoséologique – c'est-à-dire entretenant avec soi-même une quête de connaissance sur lui-même – et de la gouvernementalité.

On remarquera ainsi que presque tous les titres de chapitres et sous-sections sont le fait de l'éditeur, Foucault n'ayant nommé que la première section sur Clément d'Alexandrie (« Création, procréation »), le troisième chapitre (« Être marié ») et les deux premières sous-sections de ce troisième chapitre (« Le devoir des époux » et « Le bien et les biens du mariage »). Sans doute le choix des titres aurait-il pu être mieux expliqué par l'éditeur en note ou en introduction. Même s'il s'agit la plupart du temps de reprendre des expressions tirées du manuscrit même de Foucault, ils induisent une certaine lecture des pages du manuscrit.

« La formation d'une expérience nouvelle » est-il un titre approprié à la première partie ? Soit il est trop précis, et ne convient qu'à la section consacrée à Cassien, soit il est trop vague, et souligne au contraire l'unité problématique du premier chapitre. Il n'y a aucune espèce de rapport entre la supposée nouvelle substance éthique de la réflexion sur la sexualité dans le mariage par Clément d'Alexandrie (dont on peine à déceler la « différence d'accentuation » quand on compare ces pages aux textes ultérieurs<sup>15</sup> du *Souci de soi*), et la manifestation publique de la vérité du pécheur en tant que pécheur que constitue l'exomologèse chez Tertullien, laquelle est un paradigme bien différent de la connaissance inquiète de soi-même, associée à l'aveu perpétuel, qu'est l'exagorèse décrite par Cassien. Il semble du reste que les textes publiés en annexes tentent pour partie de pallier ce défaut de construction du chapitre, dont on ne peut douter un seul instant que Foucault avait conscience : plus qu'une introduction au projet d'ensemble des *Aveux de la chair*, comme le suggère Frédéric Gros en introduction, le texte publié en annexe 1 apparaît plutôt comme la tentative foucauldienne d'articuler les pages sur Clément d'Alexandrie au couple exomologèse-exagorèse. Quant à la première partie de l'annexe 2, elle cherche à combler l'autre coupure interne au premier chapitre, à savoir le pôle exomologétique du régime de vérité chrétien, et le pôle exagorétique<sup>16</sup>.

Si la virginité semble bien le centre de gravité du second chapitre des *Aveux de la chair*, intitulé par l'éditeur posthume « Être vierge », il est légitime de se demander pourquoi Foucault n'a pas lui-même donné ce titre, qui semble tellement évident aux

---

<sup>12</sup> Michel Foucault, *Du Gouvernement des vivants. Cours au Collège de France (1979-1980)*, Paris, EHESS, Gallimard et Seuil, 2012.

<sup>13</sup> Michel Foucault, *Subjectivité et vérité. Cours au Collège de France (1980-1981)*, Paris, EHESS, Gallimard et Seuil, 2014.

<sup>14</sup> Michel Foucault, *Les Aveux de la chair*, op. cit., p. 9-51.

<sup>15</sup> Comme le rappelle Frédéric Gros, le manuscrit des *Aveux de la chair* est achevé avant que Foucault n'écrive *Le Souci de soi*.

<sup>16</sup> Michel Foucault, *Les Aveux de la chair*, op. cit., p. 370-380.

côtés d'« Être marié » (titre quant à lui effectivement choisi par Michel Foucault). Comme remarqué précédemment, le commentaire de Cassien, si important dans l'économie du manuscrit, ne traite pas de virginité. Sans doute lit-on le commencement d'une justification de l'articulation entre virginité et chasteté virile monacale dans les pages où Foucault souligne le déplacement du sujet de la virginité de la femme vers l'âme et vers l'Église. On peut supposer toutefois que Foucault ne pouvait pas, pour cette raison, choisir pour titre du second chapitre « Être vierge ».

L'idée de « libidinisation du sexe » convient-elle aux dernières pages consacrées à saint Augustin ? Si l'expression se trouve bel et bien sous la plume de Foucault, elle change de signification en étant isolée en guise de titre, faisant par trop pencher le lecteur vers des interprétations d'inspiration freudienne. Pour un peu, il sonnerait « Deleuze et Guattari ». Il est surprenant que Frédéric Gros n'ait pas choisi une expression revenant souvent dans la conclusion des *Aveux de la chair*, et qui était annoncée comme le but de la seconde navigation de l'*Histoire de la sexualité*, à savoir « L'homme de désir », le tour de force théologique et philosophique de saint Augustin ayant consisté à unifier la substance éthique de la continence et de la vie conjugale en faisant de la vierge, du moine, de l'époux et de l'épouse des « sujets de désir ». En faisant du désir une marque du péché, saint Augustin élabore une théorie complexe du désir : inéluctable dans l'état actuel de la nature humaine, la concupiscence n'existait pas chez l'homme sorti des mains de Dieu. Dans le prolongement du *Souci de soi*, l'originalité éthique de la *Cité de Dieu* semble être l'abandon du thème stoïcien de l'extirpation du désir. Le problème n'est plus celui de maîtriser son désir à la racine, mais de prendre acte que ce désir est précisément indéradicable, contrairement à un œil qu'on peut s'arracher. Le sujet de désir naît donc dans le renoncement douloureux à la possibilité de l'extirpation du désir, désir dont je ne suis pas responsable – c'est l'involontaire – mais dont je suis pourtant coupable – c'est le péché. Pour saint Augustin, il faut donc « user » du désir dans le mariage, et élaborer un « art sexuel<sup>17</sup> » (prémisse conditionnelle de la « science sexuelle » dont parlait la *Volonté de savoir*) – ce qui ouvre, comme le remarque Foucault, la possibilité de la juridiction des actes sexuels dans l'espace du confessionnal au Moyen Âge<sup>18</sup>. Le dispositif pastoral décrit par Cassien peut désormais être appliqué à toute l'Église.

Ces pages sur saint Augustin sont-elles toutefois à la hauteur des attentes du lecteur de Michel Foucault ? À titre personnel, je pense que la rencontre entre le philosophe et le corpus augustinien est partiellement manquée. L'intuition originale de Michel Foucault, celle d'une problématisation du mariage rendue nécessaire dans le christianisme en raison d'une virginité thématifiée comme pratique de l'âme sur elle-même, ne résiste guère à l'épreuve des textes eux-mêmes. Il est impossible de faire le lien entre la question exégétique et théologique classique de la sexualité et de l'union sexuelle avant le premier péché (thème qu'on retrouve traité au XIII<sup>e</sup> siècle dans la *Somme de théologie*), et celle d'une problématisation spécifiquement chrétienne du mariage dans un cadre éthique où le renoncement total à la chair est devenu un signe de reconnaissance du christianisme. Comme le remarque Foucault, le nouveau problème traité par saint Augustin est celui de l'involontaire de la volonté comme forme même de la subjectivité<sup>19</sup>. Si cet involontaire a pour symptôme et signe la blessure perpétuelle de

---

<sup>17</sup> Michel Foucault, *Les Aveux de la chair*, op. cit., p. 332.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 359.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 344.

la concupiscence depuis le premier péché, il n'est pas crédible de voir dans la problématisation de la sexualité conjugale l'origine de cette problématisation morale et théologique fondamentale pour l'histoire du christianisme et de l'Occident.

On touche sans doute là les limites d'un projet herméneutique ne rattachant pas saint Augustin à ses sources pauliniennes, et voyant dans la patristique des textes dans le prolongement exclusif des textes philosophiques, éthiques et médicaux de l'Antiquité païenne. Une fois encore, le contraste avec *Le Renoncement à la chair* de Peter Brown est particulièrement frappant.

### Pour une éthique de l'édition

Mon propos n'est évidemment pas de critiquer le travail de Michel Foucault, mais plutôt de m'interroger sur l'opportunité de publier ce manuscrit inachevé tel qu'il l'a été chez Gallimard. Frédéric Gros écrit au terme de son avertissement :

« Le « Prière d'insérer » de 1984 indiquait :

TOME 1 : *La Volonté de savoir*, 224 pages.

TOME 2 : *L'Usage des plaisirs*, 296 pages.

TOME 3 : *Le Souci de soi*, 288 pages.

TOME 4 : *Les Aveux de la chair* (à paraître).

C'est désormais chose faite<sup>20</sup>. »

L'éditeur scientifique redouble ainsi ce que la couverture des éditions Gallimard proclamait en 2018 dans les devantures de librairie : l'*Histoire de la sexualité* de Michel Foucault est désormais complète. Il me semble que se pose là une question d'éthique propre aux sciences humaines et aux humanités. Avait-on moralement le droit de publier le manuscrit de Michel Foucault *comme quatrième volume de l'Histoire de la sexualité*, et n'aurait-il pas été plus juste sur le plan de l'éthique de la recherche de publier ce texte sous le titre *Manuscrit préparatoire des Aveux de la chair* ? A-t-on le droit d'achever une œuvre (l'*Histoire de la sexualité*) qui ne l'a pas été ? Offrir aux chercheurs, aux lecteurs de Michel Foucault et au grand public la possibilité de lire un manuscrit – devenu mythique qui plus est – est une chose, le présenter comme l'achèvement éditorial de l'*Histoire de la sexualité* en est une autre. Car la lecture d'un texte décevant, au regard des deux volumes précédents de l'*Histoire de la sexualité*<sup>21</sup>, modifie en retour la lecture de l'œuvre effectivement publiée du vivant de l'auteur. Ne prend-on pas le risque, en présentant un texte foucauldien manifestement imparfait comme le terme de l'entreprise de l'*Histoire de la sexualité*, de faire passer pour un échec le projet d'une généalogie de la subjectivité ? Or concernant les manuscrits, tapuscrits et même enregistrements de conférences, nous ne sommes qu'au milieu d'un processus éditorial qui prendra encore plusieurs années. Aux cours au Collège de France s'ajoutent désormais les cours et séries de conférences dans diverses universités françaises et étrangères. Les manuscrits du premier projet de l'*Histoire de la sexualité*, annoncé dans *La Volonté de savoir*, donneront sans doute lieu à une publication. Nous ne dénions pas l'utilité pour les chercheurs et lecteurs de Foucault d'avoir à disposition, et facilement, ces traces de la

---

<sup>20</sup> Frédéric Gros, « Avertissement » aux *Aveux de la chair*, *op. cit.*, p. XI.

<sup>21</sup> Je mets à part le premier volume, qui appartient au projet antérieur de l'*Histoire de la sexualité*, comme l'explique Foucault dans l'introduction à *L'Usage des plaisirs*.

pensée foucauldienne. À l'heure des humanités numériques, on pourrait toutefois se demander si une publication en ligne ne serait pas plus efficace, tout en respectant la distinction entre œuvres effectivement publiées par Foucault et manuscrits préparatoires. Comment seront publiés les prochains manuscrits inachevés de Michel Foucault ? S'intégreront-ils à cette *Histoire de la sexualité* au statut éditorial désormais confus, dans un corpus n'ayant jamais existé et n'ayant même jamais été conçu par Michel Foucault ? Ces questions sérieuses et de fond, qui touchent l'éthique de la recherche en sciences humaines, auraient dû être traitées dans l'avertissement des *Aveux de la chair*, et doivent d'urgence donner lieu à une réflexion approfondie de la part des universitaires ayant pris en charge la lourde tâche de rendre disponibles les textes foucauldien. Or l'absence d'une telle réflexion est d'autant plus dommageable et éthiquement problématique que Foucault lui-même a soulevé ce problème en 1969 dans « Qu'est-ce qu'un auteur ? », texte qui fit date tant en philosophie que dans les études littéraires.

« Mais supposons qu'on ait affaire à un auteur : est-ce que tout ce qu'il a écrit ou dit, tout ce qu'il a laissé derrière lui fait partie de son œuvre ? Problème à la fois théorique et technique. [...] Il faut tout publier, bien sûr, mais que veut dire ce « tout » ? [...] La théorie de l'œuvre n'existe pas, et ceux qui, ingénument, entreprennent d'éditer des œuvres manquent d'une telle théorie et leur travail empirique s'en trouve bien vite paralysé<sup>22</sup>. »

Il est vrai qu'à ce jour, la réflexion philosophique sur le statut des textes et des auteurs qu'elle étudie est inexistante. Nous sommes très loin d'avoir mené, à l'instar de nos collègues littéraires, le travail théorique nécessaire à la compréhension de la fonction-auteur, de l'effet-œuvre, et de ce qu'on attend d'un commentaire ou d'une interprétation d'un texte philosophique. L'ironie est que l'édition du corpus foucauldien soit l'illustration criante des questions que Foucault souleva lui-même en 1969, et que les théoriciens de la littérature surent prendre en considération.

Maud Pouradier  
Normandie Univ, UNICAEN, Identité et subjectivité, 14000 France

---

<sup>22</sup> Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (1969), n°69 des *Dits et Écrits*, tome 1, Paris, Gallimard, « Quarto », 2001, p. 822.